

CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES POUR LA PRODUCTION

La **PRÉSENTE PRODUCTION** a pour politique de viser les plus hautes normes en matière de sécurité. La direction de la production à l'intention de prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la production se déroule de façon sécuritaire et pour respecter les exigences de la réglementation provinciale applicable en matière de santé et de sécurité au travail. Par conséquent, les membres de la distribution et de l'équipe de tournage à tous les niveaux sont tenus de participer activement au maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire. La sécurité de nos travailleurs et du public sont d'une importance capitale. Par conséquent, la sécurité aura préséance sur l'opportunisme ou les raccourcis dans le cadre de l'exploitation de notre société.

Pour aider les membres du personnel à atteindre nos objectifs ainsi que les exigences des agences réglementaires fédérales, provinciales et locales, un programme de santé et de sécurité au travail (PSST) a été élaboré. Ce programme met particulièrement l'accent sur les exigences des lois provinciales en matière de santé et de sécurité au travail qui concernent notre secteur d'activités.

Les consignes de sécurité générales qui suivent concernent **tous** les membres de la distribution et de l'équipe de tournage. Le non-respect de ces consignes pourrait entraîner des blessures graves pour vous ou les autres membres de la distribution et de l'équipe de tournage, ainsi que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à votre congédiement. Ces consignes ne tiennent pas compte de tous les dangers physiques ni de toutes les situations non sécuritaires que l'on peut rencontrer lors d'une production. Lisez et comprenez ces consignes de telle sorte que vous puissiez faire votre part pour que la production demeure sécuritaire et soit réussie.

1. Vos conditions de travail peuvent changer quotidiennement, particulièrement lorsque le tournage a lieu à l'extérieur. Pour éviter les accidents, vous devez être conscient de votre environnement de travail et de l'équipement utilisé.
2. Signalez tous les actes ou les situations non sécuritaires à votre supérieur immédiat. Les situations non sécuritaires devraient être corrigées et tout le personnel devrait en être avisé jusqu'à ce qu'elles soient corrigées afin de prévenir toute blessure possible.
3. Les risques pour la sécurité devraient être signalés à votre superviseur ou à votre directeur de production/producteur délégué, ou vous pouvez les signaler en téléphonant au service d'assistance téléphonique anonyme en matière d'environnement, de santé et de sécurité au 800-364-0747 ou au 818-777-2153. **Le fait de signaler des situations ou des pratiques de travail non sécuritaires n'entraînera aucunes représailles ni mesures disciplinaires.**
4. Familiarisez-vous avec les procédures d'urgence pour chaque emplacement. Vous avez la responsabilité de savoir comment réagir dans une situation d'urgence. Communiquez avec votre superviseur si vous ignorez les procédures d'urgence.
5. Participez à toutes les réunions de formation en matière de sécurité dirigées par votre chef de service ou superviseur. Vous devez aviser votre superviseur si vous ne pouvez pas participer. Les réunions de sécurité sont nécessaires chaque fois que de nouveaux processus, de nouveaux équipements ou de nouvelles machines sont utilisés ou si des activités inhabituelles sont mises à l'horaire. Ces rencontres ne remplacent pas les formations obligatoires de base en matière de sécurité.
6. Participez à toutes les rencontres de sécurité additionnelles (telles qu'exigées par votre superviseur) chaque fois qu'une cascade, des effets spéciaux, une activité dangereuse ou inhabituelle (y compris, entre autres, des risques aquatiques, des armes à feu, des hélicoptères, des animaux, etc.) sont prévus à l'horaire.
7. Les effets spéciaux qui comprennent de la pyrotechnie, des explosifs et/ou du feu doivent être notés à l'avance sur le relevé d'appel des acteurs. Tous les membres de la distribution et de l'équipe de tournage doivent porter l'équipement protecteur approprié. Seules les personnes dont la présence est nécessaire pour la cascade/les effets spéciaux devraient être présentes dans la zone.
8. Signalez tous les accidents et/ou les blessures, même les plus mineurs, à votre superviseur immédiatement de sorte que les premiers soins ou un traitement médical puissent être administrés.
9. Assurez-vous que tous les visiteurs demeurent à une distance sécuritaire des zones de construction et de tournage.
10. Respectez les zones désignées pour fumer. Fumer est INTERDIT sur les plateaux ou dans les édifices. Éteignez vos cigarettes et autres produits du tabac dans les contenants appropriés.
11. Avisez votre superviseur si vous prenez des médicaments qui peuvent interférer avec votre capacité de travailler. Il est interdit de travailler sous l'influence de drogues illégales ou de l'alcool.
12. Gardez toutes les portes extérieures débarrées ou assurez-vous qu'elles puissent être ouvertes de l'intérieur lorsque les édifices sont occupés. Les allées, les voies de circulation, le périmètre des plateaux, les panneaux électriques, les sorties d'incendie et tout l'équipement d'incendie doivent demeurer dégagés et être accessibles en tout temps.
13. Vous devez avoir été formé par un instructeur qualifié avant de faire fonctionner une plateforme élévatrice. Les harnais de sécurité et les longes doivent être portés en tout temps. Ne faites pas fonctionner d'équipement lourd sur une plaque recouvrant une fosse de la scène sans autorisation.
14. Ne tentez pas de modifier, déplacer ou enlever tout équipement de sécurité. Les protecteurs de lame, les interrupteurs de sécurité et autres mécanismes de sécurité sont installés pour votre protection. Ne manipulez pas et ne réparez d'outils, de machinerie ou d'équipements à moins d'avoir été formé pour le faire et d'y avoir été autorisé par votre superviseur. Veuillez signaler tout équipement défectueux, endommagé ou qui fonctionne mal à votre superviseur.
15. Ne montez pas sur les deux dernières marches d'une échelle. Assurez-vous que l'échelle est bien appuyée.
16. Suivez les procédures appropriées pour soulever. N'essayez pas de soulever des charges excessives ou incommodes sans aide. Soulevez avec vos jambes, et non avec votre dos. Évitez de soulever si possible – utilisez plutôt les charriots, diables, etc.
17. Entrez tous les liquides inflammables dans des contenants ou des armoires sécuritaires approuvés. N'accumulez pas de quantités excessives de débris combustibles tels que des boîtes et du papier.
18. Tous les décors du plateau devraient être traités au moyen d'un produit ignifuge ou fabriqué à partir de matériaux non combustibles. Il faut faire particulièrement attention lorsque l'on travaille avec des décors ou des accessoires fabriqués en mousse.
19. Lisez les fiches signalétiques de sécurité de produit et familiarisez-vous avec celles-ci avant d'utiliser tout produit chimique. Des copies des fiches signalétiques pour tous les produits chimiques utilisés devraient être envoyées au bureau de production.

- | | |
|---|---|
| <p>20. Portez des vêtements appropriés ainsi que tout équipement de protection personnelle nécessaire pour effectuer le travail. Renseignez-vous auprès de votre superviseur si vous avez des questions.</p> <p>21. Observez toutes les règles de circulation et circulez de façon sécuritaire en tout temps. Ceci vise les bicyclettes, les chariots et les véhicules personnels. Les véhicules personnels doivent être garés dans l'endroit prévu à cet effet.</p> <p>22. Les téléphones cellulaires ne peuvent être utilisés d'une manière qui interfère avec la conduite sécuritaire d'un véhicule (qu'il s'agisse d'un véhicule de l'entreprise ou d'un véhicule personnel) utilisé dans le cadre des activités de l'entreprise. Aux fins de la présente politique, « véhicule » comprend les voitures, camions, fourgonnettes, voitures de golf ou tout</p> | <p>autre véhicule utilitaire. Il est interdit aux travailleurs d'utiliser un téléphone cellulaire sans un dispositif mains libres lorsqu'ils conduisent un véhicule. Il est également interdit aux travailleurs d'utiliser un assistant numérique ou un téléphone intelligent (tel qu'un appareil Treo, iPhone ou BlackBerry) pour texter des messages en conduisant un véhicule. L'utilisation d'un téléphone cellulaire pouvant servir de radio émetteur/récepteur est également interdite en conduisant un véhicule.</p> <p>23. Ne jouez pas de tours, ne chahutez pas, ne vous bousculez pas et ne posez pas d'autres gestes non sécuritaires du même genre. Ceci pourrait entraîner des blessures sérieuses pour vous-même ou vos collègues membres de la distribution et de l'équipe de tournage.</p> |
|---|---|

On peut trouver des consignes de sécurité additionnelles dans le manuel du programme de santé et sécurité au travail qui se trouve dans le bureau de production ou sur le plateau, ou en communiquant avec le service responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement de la production.

SURVOL DU PROGRAMME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La **PRÉSENTE PRODUCTION** a pour politique de viser les plus hautes normes en matière de sécurité. La direction de la production à l'intention de prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la production se déroule de façon sécuritaire et pour respecter les exigences de la réglementation provinciale applicable en matière de santé et de sécurité au travail, y compris la réglementation découlant du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Par conséquent, les membres de la distribution et de l'équipe de tournage à tous les niveaux sont tenus de participer activement au maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire.

La sécurité de nos travailleurs et du public sont d'une importance capitale. Par conséquent, la sécurité aura préséance sur l'opportunisme ou les raccourcis dans le cadre de l'exploitation de notre société.

Pour aider les membres du personnel à atteindre nos objectifs ainsi que les exigences des agences réglementaires fédérales, provinciales et locales, un programme de santé et de sécurité au travail (PSST) a été élaboré. Ce programme de sécurité met une emphase particulière sur les exigences qui concernent nos activités.

APERÇU DU PROGRAMME

Le texte qui suit décrit brièvement les éléments du programme de santé et de sécurité :

- **Personnes responsables** – Les producteurs, réalisateurs et directeurs de production/ producteurs délégués ont tous des responsabilités directes envers la sécurité de la production. Ils peuvent déléguer des tâches reliées à la sécurité à d'autres personnes, mais ils en conservent la responsabilité ultime.
- **Communication** – Des consignes de sécurité seront données aux membres de la distribution et de l'équipe de tournage régulièrement. Ces consignes pourront être transmises lors de rencontres en groupe ou individuelles ou au moyen de matériel imprimé. On s'attend à ce que cette communication aille dans les deux sens afin de s'assurer que les personnes concernées comprennent clairement ce qu'on attend d'elles.
- **Formation** – Ceci est nécessaire pour s'assurer que tous les membres de la distribution et de l'équipe de tournage comprennent comment effectuer leur travail d'une manière sécuritaire. Ces formations pourront prendre la forme d'instructions formelles, d'instructions informelles, de formation au travail ou d'outils de formation programmés.
- **Inspections** – Il est nécessaire que des inspections aient lieu pour s'assurer que les situations et les gestes non sécuritaires soient identifiés et corrigés. Les inspections seront effectuées tant de façon formelle qu'informelle.
- **Évaluation et contrôle des risques** – Les gestes et situations de travail non sécuritaires doivent être corrigés rapidement. Les membres de la distribution et de l'équipe de tournage ont la responsabilité de signaler tout risque ou tout geste non sécuritaire à leur superviseur, au premier assistant à la réalisation ou au directeur de production/producteur délégué. Ceci peut être fait de façon formelle, informelle ou anonyme.
- **Mise en vigueur des pratiques de travail sécuritaire** – Tous les membres de la distribution et de l'équipe de tournage sont responsables de respecter la réglementation et les procédures en matière de sécurité. La société de production a la responsabilité de s'assurer que ces procédures et cette réglementation sont respectées. Un employé qui viole une règle ou une ligne directrice de sécurité peut faire l'objet d'une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à son congédiement.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

Ce programme vise à s'assurer que tous les employés sont au courant des risques physiques et chimiques présents dans leur lieu de travail. Le programme SIMDUT fournit aux travailleurs des renseignements au sujet de tous les produits chimiques qu'ils utilisent au moyen de fiches signalétiques et d'étiquettes de mise en garde apposées sur les produits. La société de production conserve dans ses dossiers une copie des fiches signalétiques pour tous les produits dangereux utilisés dans le cadre de la production. Les membres de la distribution et de l'équipe de tournage peuvent demander de consulter des copies de ces fiches

signalétiques en tout temps. Afin d'éviter toute surexposition aux produits dangereux et pour éviter des accidents ou des blessures liés aux risques physiques, les travailleurs sont tenus de participer à des sessions de formation additionnelles sur l'utilisation de l'équipement protecteur personnel. Afin de vous protéger et de protéger vos collègues de tout risque potentiel, vous devez toujours utiliser, manipuler et entreposer les produits chimiques conformément aux instructions du fabricant.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède ou toute autre question en matière de sécurité, veuillez communiquer avec votre superviseur ou avec le service responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement de la production.